



DRIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

Groupe de Subdivisions du Havre
48 – rue Denfert Rochereau
BP 59
76084 – Le Havre Cedex

Subdivision ST3
Affaire suivie par Catherine FORTIN
Téléphone : 02.35.19.32.84
Télécopie : 02.35.19.32.99
Mél : catherine.fortin@industrie.gouv.fr

GSLH.2006.04.1218.CFo.MAB

Le Havre, le 24 avril 2006

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

**Société ECO HUILE
à Lillebonne**

N° SIRET : 393 361 175 00010

Rapport de l'inspecteur des installations classées

Rapport annuel d'activité d'une installation de traitement de déchets

Objet : Rapport d'activité de l'installation de traitement de déchets ECO HUILE pour l'année 2005.



**Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable**

Conformément au décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets et dans le cadre de l'article 9.4.2 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 12 décembre 2005, l'inspection des installations classées présente le rapport annuel d'activité de l'exercice 2005 du site ECO HUILE au conseil départemental d'hygiène.

1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2005

La société ECO HUILE, dont le siège social est situé Z.I. avenue de Port-Jérôme - BP 64 - 76170 Lillebonne, exerce une activité de régénération des huiles usagées sur la commune de Lillebonne.

Ces huiles usagées réceptionnées sont de type minéral d'origine moteur.

1-1. Niveau d'activité en 2005

La quantité d'huiles usagées traitées en 2005 a été de 94970 tonnes et la production de produits finis s'élève à 92091 tonnes.

La quantité d'huile rentrée est de 110101,46 tonnes. L'arrêt technique n'a pas permis de traiter toute la quantité d'huile réceptionnée.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'activité de traitement a diminué de 18700 tonnes environ par rapport à 2004, soit une baisse de 16 %. Cette baisse est due à la mise en place d'un nouveau système de chauffe unique et central qui a nécessité une période d'arrêt plus longue.

	2005	2004	2003	2002
Huiles usagées traitées (t)	94970	113 695	100 301	90 677
Produits sortants (t)	86500	103 015	89 498	80 100

1-2. Changement dans le système d'exploitation

Avec l'arrêté du 12 décembre 2005, le projet de la société a abouti avec :

- la mise en œuvre d'une source unique et centrale pour la production de l'énergie thermique qui utilise un combustible propre ;
- l'arrêt des trois fours donc de l'activité d'incinération de déchets (eaux polluées) ;
- l'augmentation de la quantité d'huiles usagées annuelles traitées à 125 000 tonnes.

2 AUTO-SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION

2.1 Les déchets :

2.1.1 Admission des déchets

Les huiles usagées admises proviennent des collecteurs de toute la France.

2.1.2 Production de déchets

Les déchets produits par la régénération sont les eaux polluées:

➤ les eaux dites fatales : eaux présentes dans l'huile usée qui est livrée ;

- les eaux de procédés : eaux issues de la condensation de la vapeur utilisée pour les stripages dans les colonnes de distillation atmosphérique et sous vide ainsi que pour les dégazages et les inertages liés aux arrêts techniques.

Les eaux dites fatales et les eaux de procédés ont été incinérées sur le site jusqu'à la mise en place du nouveau système de chauffe. Ensuite, elles ont été éliminées chez la société SCORI. La société ECOHUILE ne s'étant mise en conformité ni avec l'arrêté « incinérateur » du 10 décembre 1996 ni avec l'arrêté du 20 septembre 2002, elle n'est donc plus autorisée à incinérer les eaux polluées sur son site. Un traitement des eaux polluées en interne est à l'étude. Avant toute mise en service, le traitement doit être validé par l'inspection des installations classées.

Les déchets de laboratoire sont traités à l'extérieur par la société TRIADIS.

Les déchets liés au fonctionnement et à l'entretien des unités sont :

- les cendres piégées par l'électrofiltre,
- les mâchefers,
- les briques réfractaires,
- les déchets de travaux et les bétons souillés.

Ces déchets sont pris en charge par la société SECHE pour élimination en centre d'enfouissement technique agréé.

Les stockages intermédiaires des déchets sont réalisés au moyen :

- de réservoirs métalliques dans des cuvettes de rétention étanches pour les déchets liquides,
- d'un bâtiment avec une dalle en béton étanche pour les déchets solides.

Les déchets issus du site sont les suivants :

Type de déchet	Détails	2005	Tonnage en 2004	Mode d'élimination
Eaux polluées : eaux fatales et eaux de procédés.	- Reçues avec l'huile usagée - Stripages (eaux issues des huiles pendant la distillation atmosphérique) - Dégazage sécurité/entretien	3270 t en interne 5805 t chez SCORI, soit un total de 9075 t	9140 t	Incinération interne et élimination chez SCORI pour l'excédent et après mise en place du nouveau système
Les autres eaux	Eau de ville Eau industrielle Eau de ruissellement	86633 m ³	89430 m ³	Rejet dans la rivière du commerce
Déchets liés au fonctionnement entretien et fonctionnement de l'usine	Briques réfractaires	40 t	158 t	Pris en charge par le groupe SECHE
	Mâchefers	167 t	290 t	
	Déchets de travaux et béton souillé	63 t	970 t	
	Fines d'électrofiltre	131 t	190 t	
Déchets « ordinaires » et ménagers	Enlevés trois fois par semaine par la société IPODEC			

2.2 Les rejets atmosphériques

Caractéristiques physiques des rejets atmosphériques	Cheminée n° 1	Cheminée n° 4	Nouveau procédé	Total Usine 2005	Total Usine 2004
Oxyde de soufre SO ₂	30 t	99 t	6 t	135 t	157 t
Oxyde d'azote (NO+NO ₂) exprimés en NO ₂	5 t	9 t	3 t	17 t	19 t
Acide chlorhydrique HCl	6 t	5 t	0,1 t	11 t	17 t
Protoxyde d'azote (N ₂ O)	0,3 t	0,6 t	0,1 t	0,7 t	1,5 t
Monoxyde de carbone	2,5 t	2,2 t	2,4 t	7 t	Nc ¹
Poussières totales	1,4 t	1,2 t	0,1 t	2,8 t	Nc ¹
COV	0,7 t	0,6 t	0,01 t	1,3 t	Nc ¹
Dioxyde de carbone (CO ₂)	10305 t	7934 t	3094 t	21 380 t	28970 t

Ces rejets atmosphériques sont en baisse. Cette baisse est due à la période d'arrêt qui a été plus longue. Une étude sur les rejets atmosphériques doit être déposée par la société à l'inspection des installations classées afin d'étudier les rejets de la torche qui a été installée avec le nouveau système de chauffe, et de réglementer correctement les émissions atmosphériques.

2.3 Les rejets aqueux

En 2005, le rejet vers la rivière du Commerce a été de 86630 m³.

La consommation d'eau potable a été de 1600 m³ et la consommation d'eau industrielle a été de 112800 m³.

Les analyses en sortie de bassin de décantation ont été effectuées par le laboratoire de Rouen.

Date	DCO brute mg/l	pH	MES mg/l	Phénols mg/l	DBO ₅ brute mg/l	Hydrocarbures mg/l
16-17/03/2005	112	7,9	18	<0,02	11	10,5
11-12/05/2005	88	7,8	12	<0,02	5,6	2,78
12-13/10/2005	108	7,8	26	<0,02	11	7,6
26-27/12/2005	151	8,15	28	0,11	39	7,46
Valeurs réglementaires	120	5,5 < pH < 8,5	30	0,5	30	5

Les flux rejetés sont inférieurs aux maximum autorisés, bien que quelques dépassemens sont constatés sur les concentrations pour lesquels la vigilance de l'exploitant doit s'appliquer. Pour mémoire, un nouveau système de traitement des eaux polluées est à l'étude.

¹ Non communiqué

Les quantités de polluants émis sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Polluants	2004	2005
	Massé émise kg/an	Massé émise kg/an
Paramètres généraux		
Azote total	388	276
DBO ₅	438	938
DCO	8858	6293
MES	1889	1159
Métaux et leurs composés		
Pb	1	0,3
Zn	19	6
Substances organochlorées		
AOX	28	16
Autres composés organiques		
Phénols (total)	1	1
Autres composés		
Fluorures	14	8
Hydrocarbures totaux	167	391

3 ACTIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

➤ Inspection du 8 février 2005 :

Cette inspection avait pour but de vérifier le respect des arrêtés de mise en demeure du 22 avril 2004 et de consignation du 3 juin 2002.

La déconsignation a été proposée à monsieur le Préfet et la société devait nous transmettre l'analyse des eaux incinérées mensuellement.

➤ Arrêté préfectoral de déconsignation du 14 avril 2005 :

Proposé suite à la visite du 8 février 2005.

➤ Inspection du 1^{er} juillet 2005 :

Cette inspection entre dans le cadre de l'action régionale d'inspection de tours aéroréfrigérantes à dispersion d'eau dans un flux d'air sur la base de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004. Suite à cette visite, une mise en demeure a été proposée à monsieur le Préfet.

➤ Arrêté préfectoral de mise en demeure du 29 août 2005 :

Arrêté proposé suite à la visite du 1^{er} juillet 2005 de respecter sous un mois et trois mois les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004.

➤ Arrêté préfectoral d'autorisation du 12 décembre 2005 :

Cet arrêté est relatif à l'autorisation d'augmenter la capacité de traitement et de stockage des huiles usagées et de mettre en place un nouveau système de chauffe portant agrément pour l'élimination d'huiles usagées.

➤ Inspection du 22 décembre 2005 :

Cette inspection avait pour but de vérifier le respect des mises en demeure en cours sur le site. Le site dispose d'un certificat de conformité globale de la protection contre la foudre. La mise en demeure du 22 avril 2004 a été levée.

4 CONCLUSION ET EVOLUTION :

Suite à l'arrêté du 12 décembre 2005, la société ECOHUILE doit mettre en place un nouveau traitement des eaux polluées. Le dossier de présentation a été reçu par l'inspection des installations classées et est en cours d'instruction.

Concernant l'impact olfactif de la société, un arrêté complémentaire a été pris le 16 novembre 2004 afin de réduire les nuisances engendrées par la société ECOHUILE. Les travaux se termineront en 2008 avec un audit de contrôle. L'échéancier est à ce jour respecté.

Différentes actions sont en cours :

- mise à jour de l'étude simplifiée des risques afin de prescrire une surveillance des eaux souterraines,
- étude des rejets atmosphériques dus à la torche,
- étude du traitement des rejets aqueux,

Pour juin 2006, l'exploitant doit remettre un complément à l'étude de danger comme le prévoit l'article 1.7.2.1 de son arrêté préfectoral.

En conséquence, nous proposons aux membres du conseil départemental d'hygiène de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'année 2005.

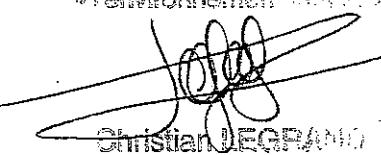
La technicienne de l'industrie et des mines



Catherine FORTIN

Adopté et transmis
à monsieur le préfet de Seine-Maritime
Rouen, le 04 MAI 2006
Pour le directeur
et par délégation

L'adjoint au chef
du service régional
de l'environnement (DRSE)


Christian LEGENDRE